

Les rencontres empreintes d'humanité que j'ai pu faire dans les mairies m'ont permis d'acquérir la conviction que le plus important aujourd'hui pour les élus, c'est leur attachement, qui est aussi le mien, à l'identité de nos villes et villages.

C'est au sénateur de la faire respecter. C'est aussi à lui de mettre en exergue les richesses de nos communes, gage de la qualité de vie. C'est à lui d'initier et de coordonner les projets des communes pour en assurer la défense auprès de l'Etat et de l'Europe.

La commune : garante des services de proximité

Si les communautés de communes assurent les services indispensables à la population et les investissements nécessaires à la création d'infrastructures nouvelles, elles ne remplacent pas la présence des élus de proximité.

Les équipements et le patrimoine, signes identitaires de la commune, sont insuffisamment soutenus.

C'est pourtant eux qui constituent la racine vivante de son histoire.

L'action du sénateur est primordiale pour faire respecter, par l'Etat et ses services, cette identité unique, à travers les documents directeurs d'Aménagement du Territoire (PROF, SCOT, PLU...).

La création d'un fonds spécifique à la ruralité

C'est au sénateur de faire valoir ce point de vue qui emporte aussi l'idée de création d'un fonds spécifique pour sauvegarder le patrimoine unique dans chacune de nos communes. Je ferais reconnaître la spécificité des handicaps du milieu rural et de la montagne.

L'identité des quartiers au centre de la ville

L'identification de la ville c'est d'abord ses quartiers. L'Etat doit privilégier une politique forte de remise en valeur des quartiers et de leurs équipements publics. Des lignes budgétaires nouvelles doivent être ouverte pour permettre à la ville d'associer la tradition et la modernité.

Assurer la sécurité de nos concitoyens reste au coeur de mes actions.